

DOCUMENT D'INFORMATION CLÉS - DIC

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Informations générales

PrimoPacte

Code ISIN actions A : [FR0013354222]

Société par actions simplifiée à capital variable gérée par Idivest Partners

Idivest Partners - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

117, avenue des Champs - Élysées – 75008 PARIS – www.idinvest.com

Pour tout complément d'information, vous pouvez nous joindre au (+33) 1 58 18 56 56

Idivest Partners SA est encadrée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Ce document a été mis à jour pour la dernière fois le 30/08/2019

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit ?

Forme juridique

PrimoPacte est un fonds d'investissement alternatif (FIA) au sens de l'article L.214-24 du Code Monétaire et Financier et plus précisément un « Autre FIA » au sens du III de cet article, structuré en société par actions simplifiée à capital variable.

Politique d'investissement et objectifs du produit

Idivest Partners a pour objectif de réaliser pour le compte de PrimoPacte des investissements dans d'autres fonds d'investissement (les « Fonds Cibles »), ainsi que dans des entreprises (les « Entreprises Cibles ») opérationnelles directement (le cas échéant, via des holdings d'acquisition mises en place pour réaliser l'investissement dans une entreprise opérationnelle).

(a) S'agissant des Fonds Cibles

Les Fonds Cibles visés par PrimoPacte sont principalement des fonds de capital-investissement, susceptibles de couvrir notamment les stades suivants : -développement, et capital-transmission, avec ou sans recours à l'effet de levier (LBO).

Les Fonds Cibles pourront être généralistes ou spécialistes, et dans ce cadre, notamment dédiés à un secteur d'activité ou une zone géographique.

Les investissements réalisés par PrimoPacte dans les Fonds Cibles pourront être des investissements dits « primaires », à savoir en participant directement à la levée de Fonds Cibles, comme des investissements dits « secondaires », consistant en l'acquisition des parts de Fonds Cibles auprès de tiers.

Les Fonds Cibles seront principalement des fonds dits « primaires » dont la politique d'investissement est de prendre des participations directes dans des entreprises opérationnelles (le cas échéant via des holdings d'acquisition), dans le cadre d'augmentations de capital ou de l'émission de titres de quasi-capital, réalisées par ces entreprises opérationnelles (les « Fonds Primaires »).

Idivest Partners pourra également réaliser pour le compte de PrimoPacte des investissements dans des fonds dits « secondaires » dont la politique d'investissement est de prendre des participations dans des sociétés non cotées (le cas échéant via des holdings d'acquisition) en achetant les titres de capital ou de quasi-capital qu'elles ont émis auprès de tiers (les « Fonds Secondaires »).

(b) S'agissant des Entreprises Cibles

Les Entreprises Cibles visées par PrimoPacte sont principalement des sociétés non cotées au jour de la réalisation de l'investissement, évoluant aux stades suivants : capital-développement, capital-transmission, avec ou sans recours à l'effet de levier (LBO).

Les Entreprises Cibles pourront être de tout secteur d'activité et être situées, présentes ou actives dans toute zone géographique. Les investissements de PrimoPacte dans les Entreprises Cibles seront principalement des investissements dits « secondaires » consistant en l'acquisition de titres de capital ou de quasi-capital émis par les Entreprises Cibles auprès de tiers.

Pour ce faire, PrimoPacte détiendra tout type de titres et principalement, directement ou indirectement, des titres de capital, des titres donnant accès au capital (tels que des obligations avec bons de souscription d'actions, des obligations convertibles en actions, des obligations remboursables en actions, etc.), voire des obligations. PrimoPacte pourra également accorder des avances en compte courant aux Entreprises Cibles, ou le cas échéant à sa holding d'acquisition.

Idivest Partners sera autorisée à réaliser, pour le compte de PrimoPacte, ses investissements dans des Entreprises Cibles directement et/ou dans le cadre de co-investissements (les « Co-Investissements »), qui pourront être des fonds gérés par Idivest Partners (le ou les « Fonds Gérés »).

Dans tous les cas de Co-Investissement avec des Fonds Gérés, Idivest Partners s'engagera à respecter les dispositions de son règlement de déontologie et des Fonds Gérés concernés, lequel prévoit notamment que les Co-Investissements sont en principe réalisés au même moment et aux mêmes conditions notamment financières, sous réserve des particularités propres aux fonds de co-investissement concernés.

PrimoPacte cherchera à diversifier ses investissements et donc ses risques. Toutefois, en fonction des opportunités de marché, PrimoPacte pourrait se retrouver exposée à un nombre limité d'Entreprises Cibles

Investisseurs cibles

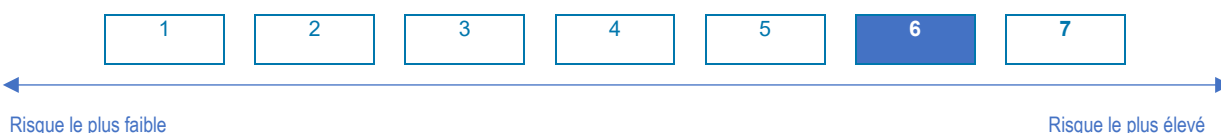
Ce produit est à destination d'une clientèle non professionnelle et professionnelle, cherchant à obtenir une croissance de leur capital sur le long terme et disposés à prendre des risques élevés pour atteindre cet objectif. L'investisseur accepte que la valeur de son placement puisse diminuer fortement, voire être nulle, en raison d'évolutions défavorables de son investissement. Ce produit doit être considéré comme un actif de diversification. L'investissement dans le produit peut être réalisé par un investisseur sur la base de la documentation réglementée, avec l'aide d'un conseiller le cas échéant.

Durée

La durée de vie de PrimoPacte est de 15 ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés sauf dissolution anticipée et prorogation dans les conditions prévues par ses statuts.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR)



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part à vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 10 années (durée de détention recommandée). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette durée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'investissement présente un risque de perte en capital élevé et ne dispose pas de garantie ni de protection en capital pendant toute la durée de placement. Le produit peut également subir d'importantes variations liées à sa politique d'investissement.

Scénarios de performances

Scénarios		1 an	5 ans	10 ans (période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts	9 500 €	7 740 €	6 000 €
	Rendement annuel moyen	-5%	-5%	-5%
Scénario défavorable	Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts	9 850 €	9 250 €	8 550 €
	Rendement annuel moyen	-1.55%	-1.55%	-1.55%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts	10 400 €	12 140 €	14 730 €
	Rendement annuel moyen	3.95%	3.95%	3.95%
Scénario favorable	Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts	10 810 €	14 730 €	21 690 €
	Rendement annuel moyen	8.05%	8.05%	8.05%

Ce tableau indique les sommes que vous pourriez obtenir au cours des 10 prochaines années, selon différents scénarios, en supposant que vous ayez investi 10 000 EUR.

Les scénarios présentés illustrent la manière dont pourrait évoluer votre investissement. Vous pouvez les comparer aux scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de la performance future fondée sur des données passées relatives à la variation de la valeur de cet investissement et ne constituent en aucun cas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez variera en fonction de la performance du marché et de la durée de l'investissement / du produit.

Le « scénario de tensions » montre ce que vous pourriez récupérer en cas de circonstances extrêmes du marché, et ne prend pas en compte la situation selon laquelle nous ne serions pas en mesure d'effectuer les versements.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, ce qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Iinvest Partners n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Iinvest Partners est une société de gestion de portefeuille encadrée par l'AMF. Iinvest Partners doit se conformer aux règles d'organisation et d'exploitation, notamment au regard des exigences réglementaires en matière de capital. En cas de défaillance d'Iinvest Partners, aucun mécanisme d'indemnisation légale n'est prévu car la solvabilité de PrimoPacte n'est pas affectée.

Primopacte est une société par actions simplifiée. En cas de défaillance de celle-ci, vous pourriez subir une perte partielle ou totale du montant investi. Votre investissement n'est couvert par aucun système de garantie ou d'indemnisation.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez auront sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés du produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coût au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 €			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (10 ans)
Coûts totaux	245 €	1 498 €	3 859 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	2.45%	2.45%	2.45%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	2.3%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0%	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	*	* L'incidence des commissions d'intéressement. Les titulaires d'Actions A ont le droit de recevoir un montant égal (i) au montant des souscriptions libérées au titre des Actions A, (ii) au paiement du Revenu Prioritaire et (ii) au-delà, à 94.6 % des bénéfices distribuables et du boni de liquidation réalisés par la Société depuis sa création jusqu'à sa liquidation. Les droits de chaque catégorie d'Actions sont remplis lorsque la Société réalise une Distribution. Pour plus de détails, veuillez consulter l'article 12 des Statuts de la Société.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est de 10 ans. L'investisseur peut demander à tout moment pendant la durée de vie de la Société le rachat en numéraire.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez porter réclamation, veuillez nous adresser un courrier à l'adresse suivante : 117, avenue des Champs-Élysées – 75008 PARIS ou un courrier électronique à : contact@idinvest.com

Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans ce DIC sont complétées par les statuts du Fonds.